

Foire aux questions

Atelier congrès – Réglementation 2020-2021

23 septembre 2020

SECTION JEUX DU QUÉBEC

Q1 : Quelle est la clientèle visée par la Finale provinciale des Jeux du Québec à l'été 2022 ?

R1 : La clientèle visée est la suivante :

Programme provincial et programme national

Athlète de 12 à 15 ans

Athlète identifié minimalement Espoir

Q2 : Est-ce que les entraîneurs doivent avoir leur lieu de résidence dans la région où elles entraînent ?

R1 : L'entraîneur est considéré comme un employé donc non, il n'est pas obligé de respecter ce nouveau critère.

Q3 : S'il y a des régions qui n'ont pas d'athlète identifiés minimalement Espoir, est-ce qu'elles peuvent participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec quand même ?

R1 : Non, les athlètes doivent détenir une identification minimale Espoir pour pouvoir être éligibles au camp de sélection régionale.

Q4 : Comment les nageuses reçoivent-elles une reconnaissance Espoir ?

R1 : Voici les critères d'identification :

5.1 Critère de performance

Exceptionnellement, la liste Espoir 2019 sera reconduite jusqu'au 1er avril 2020. En date du 1er avril 2020, la liste sera modifiée en tenant compte des résultats des Championnats de sélection et de Divisions.

5.1.1 Athlètes de 12 ans

Obtenir un minimum de 50,0 points lors d'un championnat pour l'épreuve technique (Figures ou routine technique).

5.1.2 Athlètes de 13 à 15 ans

Obtenir un minimum de 55,0 points lors d'un championnat pour l'épreuve technique (Figures ou routine technique).

5.1.3 Athlètes de 16 à 20 ans

Obtenir un minimum de 60,0 points lors d'un championnat pour l'épreuve technique (Figures ou routine technique).

5.2 Conditions d'engagement

Afin de conserver son identification de niveau « Espoir », l'athlète s'engage à :

- S'entraîner assidûment de septembre à juin ;
- Prendre part à une compétition de qualification ;
- Prendre part à un championnat provincial et/ou national.

5.2.1 Athlètes de 12 ans

- Prendre part à un minimum de trois (3) jours d'entraînement par semaine ;
- S'entraîner un minimum de neuf (9) heures par semaine ;

5.2.2 Athlètes de 13 à 15 ans

- Prendre part à un minimum de cinq (5) jours d'entraînement par semaine ;
- S'entraîner un minimum de quinze (15) heures par semaine ;

5.2.3 Athlètes de 16 à 20 ans

- Prendre part à un minimum de cinq (5) jours d'entraînement par semaine ;
- S'entraîner un minimum de dix-huit (18) heures par semaine ;

Il est requis de concourir dans les épreuves suivantes afin d'être retenu comme athlète identifié. :

- Minimum d'une (1) épreuve libre parmi les quatre (4) épreuves suivantes : solo libre, duo libre, duo mixte libre, équipe libre.
- Minimum d'une (1) épreuve technique parmi les cinq (5) épreuves suivantes : figures, solo technique, duo technique, duo mixte technique, équipe technique.

SECTION RÉGLEMENTATION

Q5 : À quel endroit pouvons-nous avoir accès à la formation en ligne « Respect dans le sport » ?

R1 : Voici les liens utiles :

http://synchroquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2020/09/3_Procédures-RespectetsportProcédure-Respect-et-Sport-pour-Leaders-dactivité.pdf

<https://synchro-canada.respectgroupinc.com/>

Q6 : Est-ce qu'il est possible de tenir une compétition invitation au niveau récréatif, régional, provincial et maître ?

R1 : Il est possible de tenir un événement regroupant tous ces programmes. Cependant, il faut respecter les consignes suivantes :

- Aucune athlète récréative n'a le droit de participer à une compétition ;
- Le club hôte devra faire une demande de sanction pour les 3 programmes éligibles (régional, provincial et maîtres) ;
- Favoriser un horaire de compétition qui permet aux athlètes maîtres de ne pas être en contact avec les athlètes d'autres programmes.

Q7: Est-ce qu'un duo composé d'une athlète de 15 ans et d'une de 18 ans peut s'inscrire en maître ?

R1 : Non, il n'est pas possible pour une athlète mineure de concourir dans le programme maître.

Q8: Si l'on passe au rouge, que se passe-t-il avec la saison de compétition ?

R1 : La saison de compétition aura lieu de façon virtuelle. NAQ a prévu des événements attrayants pour les clubs et les athlètes ainsi qu'un partage avec les officiels pour permettre aux entraîneurs d'avoir les meilleures rétroactions possibles.

SECTION OFFICIELS

Q9 : Si les compétitions sont en virtuel comment les officiels seront utilisés?

Cela dépendra des événements. L'atelier "jugement en ligne" à venir répondra davantage à cette question.

Pour certains événements/épreuves, les officiels devront "cocher" des caractéristiques qui sont réussies ou non.

Pour d'autres événements/épreuves, une note sera donnée en considérant les adaptations requises.

SECTION FORMATION ET ÉVALUATION

Q10 : Un entraîneur qui commence ses formations cette année(octobre) peut-il s'affilier quand même?

ENTRAÎNEUR EN COURS DE FORMATION OU EN ATTENTE D'UNE FORMATION

Pour affilier l'entraîneur et qu'il soit " en règle" sur le bord du bassin, les entraîneurs doivent :

1. Avoir fait les pré-requis pour l'évaluation

- a. [Vérification des antécédents judiciaires](#)
- b. Formation [Prendre une tête d'avance](#)
- c. Formation [Respect et Sport](#) valide
- d. Évaluation [Prise de décisions éthiques](#)

NOUVEAU : À compter du 1^{er} septembre 2020, la **Formation Prise de décisions éthiques est exigée avant de faire l'évaluation Prise de décisions éthiques**

Vous n'avez pas à faire la formation si vous avez fait l'évaluation avant le 1^{er} septembre 2020.

2. Niveau de formation/certification PNCE minimum requis ou :

- i. Avoir complété les [Pré-requis](#) de la formation;
 - ii. Avoir complété les multisports.
3. Cette option est **non-renouvelable** et est seulement en attendant une formation.
 4. L'employeur (le club) a l'entière responsabilité de **s'assurer que leurs employés ont les compétences nécessaires** pour effectuer le travail demandé.
 5. L'entraîneur **ne doit pas être seul sur le site d'entraînement** et avoir accès à un mentor avec la certification minimale requise.

La **semaine des entraîneurs** est en cours jusqu'au 27 septembre. Pour l'occasion la formation "initiation a l'entraînement sportif" est **gratuite**. C'est un pré-requis pour ALLEZ à l'eau! ET pour Compétition-Introduction. J'espère que vous serez nombreux a saisir cette occasion.

La formation des entraîneurs sera abordée plus en détails à l'atelier de congrès ce samedi 27 septembre. Je vous invite à vous assurer qu'un membre de votre club y sera présent et vous transmettra les informations.

Q11 : Quand et comment pourront être évalués ceux qui ont complété le processus entraîneur et juge?

Entraîneurs :

- Les évaluations des portfolios et des Évaluations en entraînement (Vidéo) continuent ;
- Les évaluations en compétition reprendront dès que la situation le permettra ;
- Le délai maximum normal (2 ans) pour compléter le processus de certification est suspendu actuellement pour les entraîneurs qui ont entamés leur évaluation.

Officiels :

- Nos événements de l'automne n'impliquent pas de donner des notes comme d'habitude. Donc, ils ne peuvent pas compter comme une "pratique" dans le but d'être certifié niveau 1 ;
- Normalement, les finales régionales du mois de Janvier seraient la meilleur occasion pour pratiquer en vue d'être certifié Niveau 1 ;
- Nous travaillons sur le processus de requalification des officiels et sur les options de pratique. Nous examinons également les options virtuelles pertinentes.